

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2023

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **18 décembre 2023 à 19 h 45**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Luc Brisebois, maire
M. Tyler Cook, conseiller du district 1
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absences : Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4

Étaient également présents : la greffière adjointe, la directrice générale, la directrice générale adjointe par intérim, le trésorier et la directrice du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 13 novembre 2023
 - 3.2. Séance extraordinaire du 21 novembre 2023
 - 3.3. Séance extraordinaire du 30 novembre 2023
4. RÈGLEMENTS
 - 4.1. Règlement (2023)-A-23-2 modifiant le règlement (2009)-A-23 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 - avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 4.2. Règlement (2023)-A-63-2 modifiant le règlement (2019)-A-63 sur la gestion contractuelle - adoption de règlement
 - 4.3. Règlement (2023)-A-75-4 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - avis de motion et dépôt du projet de règlement
 - 4.4. Règlement (2023)-A-85 établissant les taux de taxes pour l'année 2024 - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt
 - 5.3. Substitut au maire de Lac-Tremblant-Nord au conseil d'agglomération - nomination
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Augmentation salariale des étudiants - 2024
 - 6.2. Affectation intérimaire - Service des communications et des relations citoyennes
 - 6.3. Signature de la lettre d'entente 2023-13-CSN - entente exceptionnelle concernant l'accumulation du temps supplémentaire dans la banque de temps pour un salarié
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Office municipal d'habitation des Laurentides - versement au programme de supplément de loyer
 - 7.3. Intérêts et pénalités sur arrrages de taxes

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2023

- 8. URBANISME (aucun sujet)
- 9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats
 - 9.2. Aménagement de jeux d'eau au parc Daniel-Lauzon - acceptation finale des travaux
 - 9.3. Fourniture d'un camion cube - contrat
- 10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)
- 11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE (aucun sujet)
- 12. INCENDIE (aucun sujet)
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 13.1. Les Habitations du Ruisseau Noir - renouvellement de mandats
- 14. RAPPORT
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 16. AFFAIRES NOUVELLES
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière adjointe et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h 45.

CA23 12 269

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA23 12 270

3.1. Séance ordinaire du 13 novembre 2023

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 13 novembre 2023, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 12 271

3.2. Séance extraordinaire du 21 novembre 2023

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2023

approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 novembre 2023, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA23 12 272

3.3. Séance extraordinaire du 30 novembre 2023

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 novembre 2023, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4. RÈGLEMENTS

CA23 12 273

4.1. Règlement (2023)-A-23-2 modifiant le règlement (2009)-A-23 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Dominique Laverdure donne un avis de motion que le *Règlement (2023)-A-23-2 modifiant le règlement (2009)-A-23 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement est contenu dans son titre.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA23 12 274

4.2. Règlement (2023)-A-63-2 modifiant le règlement (2019)-A-63 sur la gestion contractuelle - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2023, madame la conseillère Roxanne Lacasse a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2023

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2023)-A-63-2 modifiant le règlement (2019)-A-63 sur la gestion contractuelle.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 12 275

4.3. Règlement (2023)-A-75-4 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Monsieur le conseiller Tyler Cook donne un avis de motion que le *Règlement (2023)-A-75-4 modifiant le règlement (2022)-A-75 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement est contenu dans son titre.

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA23 12 276

4.4. Règlement (2023)-A-85 établissant les taux de taxes pour l'année 2024 - avis de motion et dépôt du projet de règlement

Madame la conseillère Catherine Drouin donne un avis de motion que le *Règlement (2023)-A-85 établissant les taux de taxes pour l'année 2024* sera soumis au conseil pour adoption, avec ou sans changement, lors d'une séance distincte et tenue au plus tôt le deuxième jour suivant la présente séance et dépose le projet de ce règlement.

L'objet de ce règlement est contenu dans son titre.

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA23 12
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

**Dépôt CA23 12
(5.2)**

5.2. Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil - dépôt

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil doivent, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de leur élection, déposer une déclaration de leurs intérêts pécuniaires;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires par les membres du conseil dont la proclamation a eu lieu le 12 novembre 2021.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2023

CA23 12 277

5.3. Substitut au maire de Lac-Tremblant-Nord au conseil d'agglomération - nomination

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 4 et 5 du décret 846-2005 à l'effet que le maire de la municipalité reconstituée de Lac-Tremblant-Nord siège au conseil d'agglomération et qu'un conseiller peut le remplacer en cas de vacance ou d'empêchement;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-11-176 de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de prendre acte de la résolution 2023-11-176 du conseil de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord nommant monsieur Eric Lessard, à titre de substitut à la mairesse de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, pour son remplacement au conseil d'agglomération, en cas de vacance à son poste ou d'empêchement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

CA23 12 278

6.1. Augmentation salariale des étudiants - 2024

CONSIDÉRANT la volonté de majorer et d'actualiser l'échelle salariale des emplois réservés aux étudiants;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de procéder à l'adoption de l'échelle salariale des emplois réservés aux étudiants pour l'année 2024 et d'embaucher les étudiants selon le taux horaire identifié dans l'échelle salariale révisée selon l'emploi occupé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 12 279

6.2. Affectation intérimaire - Service des communications et des relations citoyennes

CONSIDÉRANT la vacance du poste de directeur au Service des communications et des relations citoyennes et les besoins opérationnels de ce service;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'accorder une prime, conformément à la *Politique portant sur la rémunération d'intérim des cadres*, à madame Mélanie Adam, qui est affectée de façon intérimaire à titre de directrice du Service des communications et des relations citoyennes, et ce, rétroactivement au 19 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 12 280

6.3. Signature de la lettre d'entente 2023-13-CSN - entente exceptionnelle concernant l'accumulation du temps supplémentaire dans la banque de temps pour un salarié

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels de la Ville, en particulier ceux du Service des travaux publics, les années de service de l'employé au sein de la Ville, ses compétences et sa prestation de travail exemplaire;

CONSIDÉRANT l'état de santé précaire d'un membre de sa famille qui fait en sorte que la demande de l'employé doit être traitée sur une « base humanitaire »;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2023

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective en vigueur et le souhait des deux parties de soutenir l'employé dans cette situation très exceptionnelle en lui permettant d'être présent auprès du membre de sa famille lorsque nécessaire;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2023-13-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN) afin de créer un assouplissement temporaire et exceptionnel aux modalités prévues à la convention collective quant à l'accumulation du temps supplémentaire à reprendre en temps pour l'employé numéro 341, selon les modalités prévues à l'entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

7. GESTION FINANCIÈRE

CA23 12 281

7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2023 au montant de 623 971,51 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Guylaine Lyras.

CA23 12 282

7.2. Office municipal d'habitation des Laurentides - versement au programme de supplément au loyer

CONSIDÉRANT les obligations de la Ville de contribuer à la hauteur de 10 % du coût d'application du programme de supplément au loyer;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-520-00-970, sujet à l'autorisation du conseil d'agglomération;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de verser la somme de 12 602,66 \$ à l'Office municipal d'habitation des Laurentides pour le programme de supplément au loyer pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA23 12 283

7.3. Intérêts et pénalités sur arrérages de taxes

CONSIDÉRANT la résolution 2000-56, adoptée par la Ville de Mont-Tremblant avant la fusion, prévoyant que le taux d'intérêt sur les taxes et créances impayées est fixé à 12 % et qu'une pénalité égale à 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard jusqu'à concurrence de 5 % par année est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles;

CONSIDÉRANT que la Ville a décrété aux mois de mars, mai et juillet 2020, aux mois de mars et décembre 2021 ainsi qu'aux mois d'octobre et décembre 2022 que le taux d'intérêt sur les taxes et créances impayées soit amoindri et qu'aucune pénalité ne soit imposée et ajoutée au montant des taxes municipales exigibles et impayées, en ces circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19 et à la hausse du coût de la vie, et ce, pour des périodes allant jusqu'au 31 décembre 2023;

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2023

CONSIDÉRANT l'article 481 de la *Loi sur les cités et villes* permettant au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de décréter que jusqu'au 31 décembre 2024, le taux d'intérêt sur les taxes et créances impayées soit établi à 7 % et qu'aucune pénalité ne soit imposée et ajoutée au montant des taxes municipales exigibles et impayées afin d'alléger le fardeau fiscal des contribuables de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME (aucun sujet)

9. TRAVAUX PUBLICS

CA23 12 284

9.1. Commission sur le transport des personnes - renouvellement de mandats

CONSIDÉRANT que la Commission sur le transport des personnes est composée de sept membres dont deux représentent les citoyens;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de renouveler les mandats des membres de la Commission sur le transport des personnes, pour une période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 :

- madame Susan Champagne, membre et présidente;
- madame Marie-Noëlle Kafo, membre;
- le directeur du Service des travaux publics;
- la coordonnatrice administrative du Service des travaux publics;
- la commis-secrétaire - transport en commun du Service des travaux publics, agissant à titre de secrétaire.

Monsieur le conseiller Joël Charbonneau et madame Kimberly Meyer, mairesse de Lac-Tremblant-Nord, sont nommés jusqu'à leur remplacement par résolution du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA23 12 285

9.2. Aménagement de jeux d'eau au parc Daniel-Lauzon - acceptation finale des travaux

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement de jeux d'eau au parc Daniel-Lauzon ont été réalisés par Les Entreprises Daniel Brûlé inc. (Piscine EDB);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE procéder à l'acceptation finale des travaux de construction de jeux d'eau au parc Daniel-Lauzon et à la libération de la retenue contractuelle en versant à Les Entreprises Daniel Brûlé inc. (Piscine EDB) le montant de 12 568,02 \$, taxes en sus (projet 2019-40), payable par les règlements d'emprunt (2019)-A-58 et (2019)-A-68;

QUE ces paiements soient effectués sous réserve de l'émission par l'entrepreneur des quittances finales à l'effet que la main-d'œuvre, les fournisseurs et sous-traitants ayant déclaré leur contrat ont été payés pour le montant versé à l'entrepreneur et qu'il garantisse le maître d'œuvre et la Ville contre toutes réclamations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2023

CA23 12 286

9.3. Fourniture d'un camion cube - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire se procurer un camion cube pour la division des parcs et immeubles et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT que selon l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé par le soumissionnaire unique, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes*, il a été convenu entre les parties que le prix du camion cube serait réduit de 1 500 \$;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer à Automobiles Machabée inc., seul soumissionnaire et conforme, le contrat pour la fourniture d'un camion cube, au montant de 114 922 \$, taxes en sus (projet 2023-09), conformément aux conditions décrites au document d'appel d'offres TP-2023-2013-01 et payable comme suit :

- 50 % payable par les excédents de fonctionnement non affectés de la Ville (64,41 %) et de l'agglomération (34,59 %);
- 50 % payable par les fonds de roulement de la Ville (65,41 %) et de l'agglomération (34,59 %) et remboursable par les fonds d'administration respectifs sur une période de 3 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE (aucun sujet)

12. INCENDIE (aucun sujet)

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CA23 12 287

13.1. Les Habitations du Ruisseau Noir - renouvellement de mandats

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du comité Les Habitations du Ruisseau Noir est constitué d'un maximum de sept membres, dont trois sont élus parmi les membres locataires et quatre membres provenant du milieu, nommés par le conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que le mandat des administrateurs nommés est de deux ans et peut faire l'objet de renouvellement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de mandat de deux des membres provenant du milieu sur le conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de procéder au renouvellement du mandat de mesdames Céline Danis et Christine Dugas pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2023

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Lors de la séance du mois de novembre, je vous ai annoncé la possibilité de rencontrer votre conseiller. Comme vous le savez, parfois le 3 minutes alloué lors des périodes de questions n'est pas suffisant pour vous permettre de discuter de votre situation ou d'exposer votre point de vue.

Comme vos préoccupations et commentaires nous sont utiles et nécessaires à améliorer votre milieu de vie, à partir de janvier 2024, les citoyens pourront rencontrer en présentiel leur conseiller. Le Service du greffe assurera la planification de la rencontre et son suivi s'il y a lieu. Ainsi, lors des séances, durant la période de questions, si nous voyons que le sujet dépasse le temps alloué, ne soyez pas surpris que nous vous invitons à prendre rendez-vous avec l'un de nous afin de poursuivre sur les points amenés.

Afin de profiter de cette opportunité d'échanges et de communication, vous pouvez envoyer un courriel de demande de rencontre à l'adresse générale du Service du greffe ou les appeler directement.

Intervention de madame la conseillère Dominique Laverdure.

Le 6 décembre, la Ville a souligné l'implication des bénévoles lors de la soirée reconnaissance. Je voulais rappeler ce soir à quel point ces personnes de cœur sont importantes pour notre communauté! On ne le dira jamais assez, chaque geste que vous posez compte et fait la différence dans la vie et le quotidien de centaines de personnes! Particulièrement en cette période de l'année, les bénévoles peuvent être de véritables rayons de soleil dans le ciel sombre de certaines personnes. Les bénévoles sont là pour aider et écouter les autres, mais leur implication à la Ville et au sein des organismes permet aussi de mettre en place des activités et des événements qui touchent toute la population. Pour tout le travail que vous accomplissez, trop souvent dans l'ombre, c'est au nom de toute la communauté que le conseil municipal vous dit merci!

Intervention de madame la conseillère Guylaine Lyras.

La neige s'est bel et bien posée sur nos routes et les équipes de déneigement ont commencé depuis quelques semaines leur travail sur le terrain. Pour que les opérations de déneigement soient efficaces et respectent les délais, il est important de dégager la rue de tout ce qui pourrait nuire au déneigement : poussez la neige de votre entrée dans votre cour et non dans la rue. Déposez vos bacs pour les collectes dans votre entrée et non sur la rue. On rappelle également qu'il est interdit de se stationner de nuit, entre 2 h et 7 h, pendant la période hivernale. Tous ces gestes permettent aux déneigeuses de ramasser la neige adéquatement.

Intervention de madame la conseillère Roxanne Lacasse.

On vous rappelle que les bureaux municipaux seront fermés du 23 décembre au 2 janvier inclusivement. Profitez des vacances pour faire des activités, mais avant de vous déplacer, consultez le site Web pour connaître l'horaire de l'aréna, du Complexe aquatique, du Centre sportif et de la bibliothèque. L'écocentre est aussi fermé les jours fériés.

Intervention de madame la conseillère Catherine Drouin.

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

18 décembre 2023

Alors que le ski alpin est bel et bien commencé, les sentiers de ski de fond et de raquette sont également en préparation sur tout le réseau Mont-Tremblant : surveillez nos plateformes, site Web et Facebook, pour connaître les conditions des pistes avant de vous déplacer! Pour ce qui est des patinoires (à l'Îlot sportif Erik Guay derrière l'aréna, celle qui est couverte au parc Daniel-Lauzon et celle de l'Espace public), l'équipe des travaux publics est à pied d'œuvre pour préparer les couches de fond des surfaces de glace. Si la température le permet, l'ouverture des patinoires se fera graduellement, avant les fêtes. Le nouvel anneau de marche (et non de glace) de 1 km (éclairé sur 500 m) qui sera aménagé sur le lac Mercier devrait être prêt, on l'espère, pour les fêtes. Comme la surface peut être glissante, on recommande fortement l'utilisation de crampons.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA23 12 288

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 20 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Maude Picotin
Greffière adjointe

